Le 18-11-2022

Télécharger ou imprimer au format PDF

Image

Le 3 novembre 2022, pour la 30e fois depuis 1992, l’Assemblée générale des Nations Unies a voté à une écrasante majorité de 185 contre 2 la levée du blocus criminel des États-Unis contre Cuba. Cette nouvelle victoire diplomatique écrasante de Cuba dans sa lutte contre le blocus étasunien était bien sûr absente des grands médias.

Mis en place par l'administration Kennedy le 2 février 1962, le blocus, interdit depuis lors les transactions commerciales et financières des États-Unis avec le peuple cubain, y compris les médicaments et autres produits essentiels. Le blocus prévoit aussi de sanctionner les entreprises étrangères qui commerceraient avec Cuba et les pays qui lui apporteraient assistance. Les lois US encadrant le blocus de Cuba ont donc un caractère extraterritorial pourtant interdit par le droit international.
Le blocus est la punition que les États-Unis infligent à Cuba pour avoir mené une révolution socialiste le 1er janvier 1959 qui marqua la défaite du dictateur militaire Fulgencio Batista et de son régime fantoche soutenu par les Etats-Unis.
Si le vote de l'ONU est non contraignant, puisque seul le Congrès US peut lever le blocus, il est néanmoins significatif : il montre l'isolement des États-Unis par rapport au reste du monde.

Lors de ce vote, les deux seuls pays à avoir voté contre la résolution A/76/405 – intitulée *« Nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique »* – sont les États-Unis et Israël… Les deux abstentions proviennent de l'Ukraine et du Brésil…
Des représentants de différents pays ont pris la parole pour exprimer leur soutien à la levée du blocus. De plus, les intervenants du monde entier ont exprimé leur reconnaissance envers Cuba pour les 60 brigades sanitaires que le pays a envoyées dans plus de 40 pays, en particulier pendant la pandémie de coronavirus. Un appel a également été lancé pour retirer Cuba de la liste US des États soutenant le terrorisme.

L'impact du blocus est criminel

Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, a présenté devant l'Assemblée générale, un 30e rapport décrivant l'impact historique et actuel du blocus. Il indique qu'entre août 2021 et février 2022 seulement, cette politique unilatérale a causé à Cuba des pertes de l'ordre de 3 milliards 806,5 millions de dollars. Ce chiffre est supérieur de 49% à celui enregistré entre janvier et juillet 2021 et constitue un record en sept mois seulement.
Aux prix actuels, les dommages accumulés pendant six décennies de blocus s'élèvent à 150 milliards 410,8 millions de dollars, avec un lourd fardeau pour des secteurs tels que la santé et l'éducation, en plus des dommages causés à l'économie nationale et à la qualité de vie des familles cubaines.
Au cours des seuls 14 premiers mois de l'administration Biden, les pertes causées par le blocus se sont élevées à 6 milliards 364 millions de dollars, ce qui équivaut à plus de 454 millions de dollars par mois et à plus de 15 millions de dollars par jour.
L'impact extraterritorial du blocus porte atteinte à la souveraineté des pays tiers, sanctionne leurs hommes d'affaires et empêche l'accès à leurs ports pour les navires qui accostent à Cuba. Elle empêche également l'importation à Cuba d'articles produits dans n'importe quel pays lorsqu'ils comportent 10% ou plus de composants nord-américains.
Les États-Unis, quels que soient leurs gouvernements, poursuivent leur acharnement contre ceux qui leur résistent, d'une manière ou d'une autre, et quoiqu'il en coûte pour les populations. Ceux qui se faisaient encore des illusions devraient enfin les perdre…

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire